



ETAT D'AVANCEMENT DES RÉFORMES DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA RDC

Projet d'appui à la réforme du secteur de
l'électricité en RDC

KINSHASA
PULLMAN HOTEL
21-25 MAI 2018



PLAN DE PRÉSENTATION

1. Objectif de la réforme du secteur de l'électricité
2. Démarche de la réforme
3. Cadre institutionnel visé par la réforme
4. Etat d'avancement de la réforme en mai 2018
5. Etapes suivantes



KINSHASA
PULLMAN HOTEL
21-25 MAI 2018

DEMARCHE DE LA REFORME

La Loi 14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité vise à :

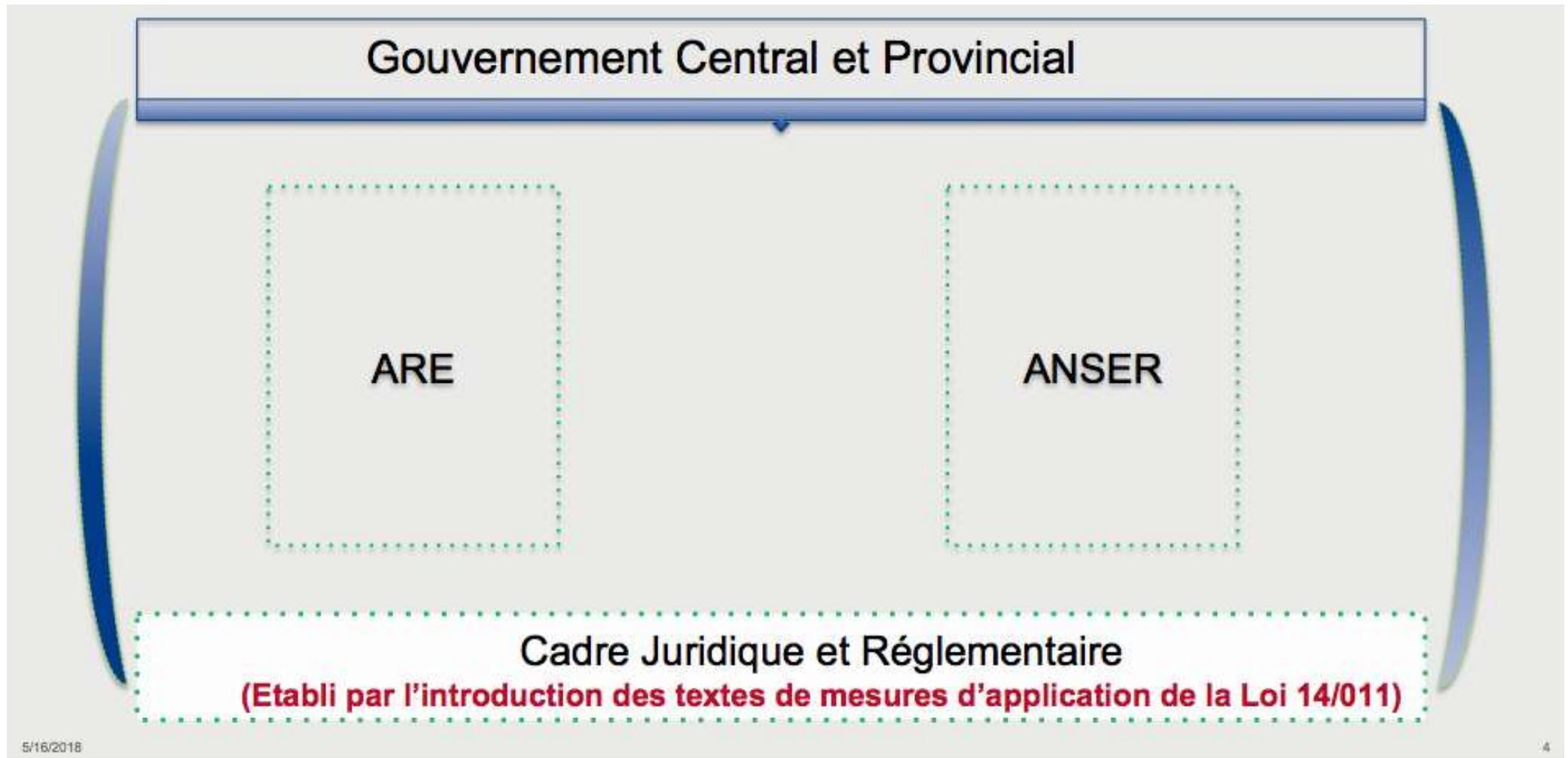
« La création du cadre institutionnel et des conditions économiques permettant la réalisation, la sécurisation et la rentabilisation des investissements dans le secteur, ainsi que l'émergence énergétique nationale dans un mode de partenariat public-privé ».

La Loi libéralise le secteur en l'ouvrant aux opérateurs privés.

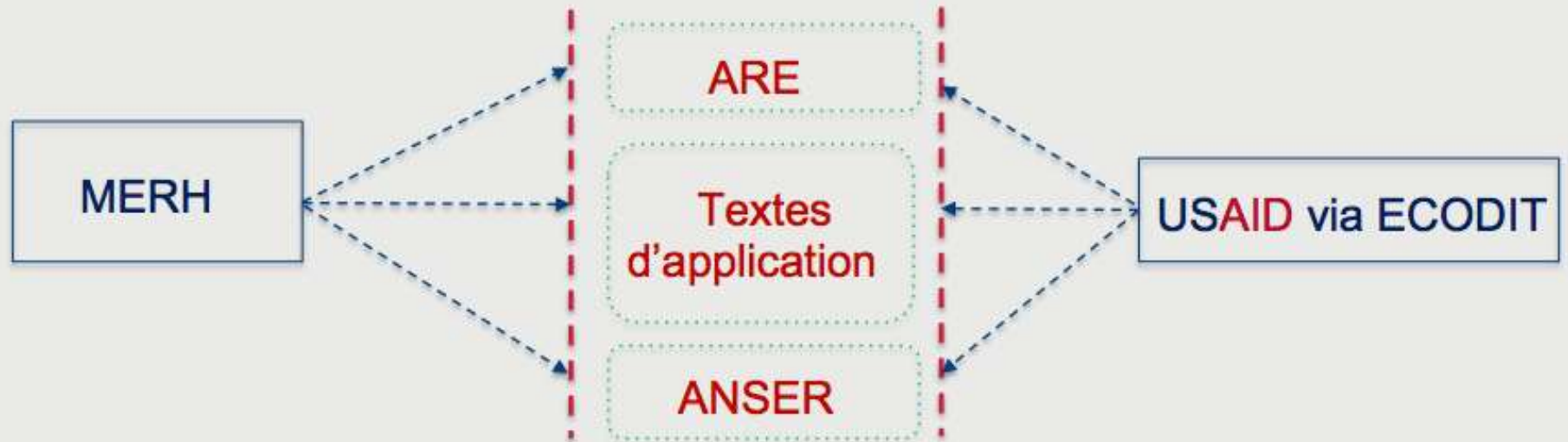


**KINSHASA
PULLMAN HOTEL
21-25 MAI 2018**

CADRE INSTITUTIONNEL ETABLI PAR LA LOI 14/011



APPUI DE L'USAID A LA REFORME DU SECTEUR



Mai 2016



Mai 2019

CHRONOGRAMME DE LA MISE EN OEUVRE DE LA REFORME

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction de la Loi sur la réforme 	2009 – 2011	} 3 ans
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promulgation de Loi 14/011 	17 juin 2014	} 2 ans
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret 16/013 établissant ARE 	21 avril 2016	}
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret 16/014 établissant ANSER 	21 avril 2016	}
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Opérationnalisation de l'assistance USAID</i> 	01 oct. 2016	}
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation de documents statutaires ARE / ANSER par les parties prenantes <ul style="list-style-type: none"> - <i>Organigrammes</i> - <i>Budgets</i> - <i>Fiches de poste</i> - <i>Code d'éthique</i> - <i>Manuels des procédures</i> - <i>Règlements des RH</i> - <i>Règlements internes</i> - <i>Plan d'affaires</i> 	fév. – juil. 2017	}
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation par les parties prenantes / transmission au MERH de 25 textes d'application 	fév. - déc. 2017	}
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de 3 textes d'application <ul style="list-style-type: none"> - <i>Arrêté MERH 030 portant clients éligibles</i> - <i>Arrêté MERH 030 portant conditions d'agrément des experts indépendants</i> - <i>Arrêté interministériel (ECONAT) et (MERH) portant la détermination des tarifs</i> 	2017 - 2018 27 avr. 2017 27 avr. 2017 15 mar. 2018	} 1,5 ans

PROBLEMES DE LA MISE EN OEUVRE

1. Absence de désignation des mandataires de ARE et ANSER empêchant le recrutement du personnel, le renforcement des capacités et l'opérationnalisation effective de deux institutions précitées;
2. Retard dans la promulgation des textes d'application de la Loi 14/011 approuvés par les parties prenantes en 2017;
3. Non-vulgarisation de la réforme au niveau des provinces ne permettant pas de dynamiser l'effort lié à l'extension d'accès aux services énergétiques dans le pays.

Les retards les plus importants s'observent au niveau de la prise de la décision par le Gouvernement de la RDC

ETAPES SUIVANTES

Opérationnaliser l'ARE et l'ANSER

- Nomination des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion
 - Mobilisation du financement pour assurer le fonctionnement
 - Attribution de sièges
-
- Promulguer les textes d'application validés par les parties prenantes
 - Accompagner ARE et ANSER dans la vulgarisation de la réforme dans les provinces



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

MATONDO MINGI

**Projet d'appui à la réforme du secteur
de l'électricité en RDC**

Assises de l'électricité -- ECODIT -- Kinshasa, le 21 mai 2018



**KINSHASA
PULLMAN HOTEL
21-25 MAI 2018**